

**ARSH**

ARts & Sciences Humaines



**UNIVERSITÉ  
Grenoble  
Alpes**

## Livret des études

# TROISIÈME ANNÉE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE



*La galerie de Cornelis van der Geest - Willem van Haecht, 1628*

## **2017-2018**

UFR Arts et Sciences Humaines  
Université Grenoble Alpes  
<http://arsh.univ-grenoble-alpes.fr/>

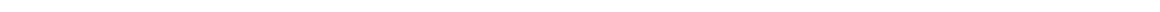


Vous êtes inscrit(e) en troisième année de licence d'histoire de l'art et archéologie, à **l'UFR Arts et Sciences Humaines** de l'Université Grenoble Alpes.

L'UFR ARSH regroupe les départements d'histoire, de géographie sociale, de philosophie, d'histoire de l'art et de musicologie dans les bâtiments ARSH1 et ARSH2 où auront lieu la plupart de vos cours.

Ce livret est un petit guide qui vous présente l'essentiel de vos enseignements

**Gardez-le précieusement!**



# TABLE DES MATIÈRES

<u>CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES</u>	<u>2</u>
---	----------

<u>DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS</u>	<u>3</u>
--------------------------------------	----------

<u>PARCOURS HISTOIRE DE L'ART</u>	<u>3</u>
-----------------------------------	----------

<u>PARCOURS LETTRES</u>	<u>13</u>
-------------------------	-----------

<u>RÈGLEMENT DES ETUDES HISTOIRE DE L'ART</u>	<u>14</u>
---	-----------

<u>TABLEAUX MCC</u>	<u>23</u>
---------------------	-----------

# CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

## ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017 / 2018

### 1<sup>er</sup> semestre 2017/ 2018

<b>DÉBUT DES COURS :</b>	Lundi 18 septembre 2017 au matin
<b>FIN DES COURS :</b>	Vendredi 22 décembre 2017 au soir
<b>EXAMENS :</b>	Du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 19 janvier 2018

### 2<sup>e</sup> semestre 2017 / 2018

<b>DÉBUT DES COURS :</b>	Lundi 22 janvier 2018 au matin
<b>FIN DES COURS :</b>	Vendredi 4 mai 2017 au soir
<b>EXAMENS :</b>	Du lundi 7 mai 2018 au vendredi 25 mai 2018
	2 <sup>e</sup> session du 1 <sup>e</sup> et du 2 <sup>e</sup> semestre à partir du lundi 11 juin 2018

### JOURS FÉRIÉS

Mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2017 (**Toussaint**) ; Lundi 2 avril 2018 (**Pâques**) ; Mardi 1<sup>er</sup> mai 2018 (**Fête du travail**) ; Mardi 8 mai 2018 (**Victoire 1945**) ; Jeudi 10 et vendredi 11 Mai 2018 (**Ascension**) ; Lundi 21 mai 2018 (**Pentecôte**).

### INTERRUPTIONS PÉDAGOGIQUES

**TOUSSAINT** : Du samedi 28 octobre 2017 à midi au lundi 6 novembre 2017 au matin.

**NOËL** : Du samedi 23 décembre 2017 à midi au lundi 8 janvier 2018 au matin.

**HIVER** : Du samedi 17 février 2018 à midi au lundi 26 février 2018 au matin.

**PRINTEMPS** : Du samedi 14 avril 2018 à midi au lundi 23 avril 2018 au matin.

# DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS

## PARCOURS HISTOIRE DE L'ART

SEMESTRE 5				
	CM	TD	CREDITS	COEF
<b>UE 1 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	6	6
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 2 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	6	6
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 3 SPECIALISATION (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	5	5
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 4 OPTION HISTOIRE DE L'ART</b>		48 h	5	5
Option histoire de l'art (1 au choix)				
Techniques des arts				
<b>UE 5 LANGUE VIVANTE : ANGLAIS</b>		24 h	4	4
<b>UE 6 OPTION</b>		24 h	4	4
SEMESTRE 6				
	CM	TD	CREDITS	COEF
<b>UE 7 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	6	6
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 8 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	6	6
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 9 SPECIALISATION (1 AU CHOIX)</b>	24 h	24 h	5	5
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art moderne				
<b>UE 10 OPTION HISTOIRE DE L'ART</b>		48 h	5	5
Option histoire de l'art (1 au choix)				
Stage (70h)				
<b>UE 11 LANGUE VIVANTE AU CHOIX</b>		24 h	4	4
<b>UE 12 OPTION</b>		24 h	4	4

Matières fondamentales : Les 4 périodes doivent être prises sur l'année – 2 périodes par semestre.

## SEMESTRE 5

### UE 1 – UE 2 – FONDAMENTALE

#### Art antique

##### ❖ CLASSICISME(S)

TARPIN MICHEL

L'adjectif « classique » s'applique à toutes sortes de manières formelles, aussi bien en termes de production artistique que de mode vestimentaire ou de comportement. Il n'a pas de définition précise mais sous entend généralement une vision rétrospective de la production artistique. La notion de classique — et celle de « classicisme » — est cependant liée au choix fait au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle par Winckelmann, influencé par la lecture de Pline, de considérer l'art athénien du « siècle de Périclès » comme le modèle du sublime. On définit alors comme « classicisme » ou « courant classicisant » une très abondante production d'œuvres supposées rétrospectives et inspirées par l'Athènes classique, sans forcément distinguer ce qui relève de l'iconographie, ce qui relève des systèmes formels, voire d'un traitement de surface particulier. L'époque d'Auguste, au tournant de notre ère, est censée être un moment majeur du classicisme, avec l'époque d'Hadrien. Cours et TD porteront sur des œuvres importantes de la production classicisante antique, dont nous tenterons d'identifier les modèles formels et les intentions, afin de comprendre ce qui a pu séduire des générations d'artistes et de commanditaires.

La recherche bibliographique nécessaire aux exposés fera partie du travail collectif en TD.

#### Art médiéval

##### ❖ ARTS MOBILIERS DU HAUT MOYEN AGE

RENAUT LUC

Au cours du Haut Moyen Âge, un grand nombre d'objets précieux et semi-précieux sont produits et décorés (armes, parures, vaisselle, reliquaires, livres, etc). Nous analyserons ce phénomène en faisant dialoguer Orient et Occident de la Méditerranée, Sud et Nord de l'Europe.

I. Armes, parures et équipement funéraire, du Caucase aux îles britanniques : techniques de fabrication et d'ornementation, circuits d'échange, usages et significations.

II. Plaques-boucles, reliquaires, tabletterie, orfèvrerie proto-byzantine et ampoules de Terre sainte à décor figuré : questions d'iconographie.

##### **Bibliographie indicative**

AILLAGON Jean-Jacques, ROBERTO Umberto et RIVIERE Yann (éds.), *Rome et les barbares : la naissance d'un nouveau monde (Catalogue d'exposition)*, Venise / Milan : Palazzo Grassi / Skira, 2008.

ALCOUFFE Daniel, AVISSEAU-BROUSTET Mathilde et BARATTE François, *Byzance : l'art byzantin dans les collections publiques françaises* [Exposition, Paris, Musée du Louvre, 3 novembre 1992 - 1<sup>er</sup> février 1993], Paris, Réunion des musées nationaux, 1992.

BARDIES-FRONTY Isabelle, DENOËL Charlotte et VILLELA-PETIT Inès (dirs.), *Les temps mérovingiens. Trois siècles d'art et de culture (Paris, Musée de Cluny - musée national du Moyen Age, 19 octobre 2016 - 30 janvier 2017)*, Paris, RMN, 2016.

## Art moderne

### ❖ LEONARD DE VINCI (1452-1519)

METRAL FLORIAN

Avec Michel-Ange et Raphaël, Léonard de Vinci (1452-1519) est l'un des artistes majeurs de l'art de la Renaissance italienne. La *Joconde*, pour ne citer que son œuvre la plus connue et la plus admirée de nos jours, constitue le parangon d'un art « moderne » qui se caractérise par l'expression du génie universel et une réflexion sur les procédés de la création artistique.

La personnalité protéiforme de Léonard – peintre et théoricien de l'art, mais également architecte, urbaniste, poète, mathématicien, ingénieur, anatomiste ou encore botaniste – exige d'approcher sa pratique dans le cadre d'une histoire de l'art ouverte à d'autres champs du savoir tels que l'histoire des sciences, la philosophie naturelle et l'histoire de la pensée.

Ce cours se propose, à travers une analyse détaillée de la production figurative de l'artiste, de définir les grandes orientations de sa réflexion artistique – loin des clichés symbolistes et ésotériques véhiculés, de nos jours, à son sujet – afin de comprendre la place centrale de Léonard dans l'art et la pensée de la Renaissance.

#### **Bibliographie indicative**

Daniel ARASSE, *Léonard de Vinci : le rythme du monde*, Paris, Hazan, 1997.

Sigmund FREUD, *Un souvenir d'enfance de Léonard de Vinci*, Paris, Gallimard, 1977 [1<sup>ère</sup> éd. 1910].

Martin KEMP, *Leonardo da Vinci : the marvellous works of nature and man*, Oxford, Oxford University Press, 2006 [1<sup>ère</sup> éd. 1981].

Jérémie KOERING, *Léonard de Vinci : dessins et peintures* Paris, Hazan, 2007.

Erwin PANOFSKY, *The Codex Huygens and Leonardo da Vinci's art theory : the Pierpont Morgan Library, Codex M.A. 1139*, Nendeln, Kraus Reprint, 1968.

Léonard DE VINCI, *Traité de la peinture [Trattato della pittura]*, Christiane Lorgues-Lapouge (éd.), André Chastel (éd. et trad. fr.), Paris, Calmann-Lévy, 2003.

**Evaluation** : contrôle continu : exposés. Examen terminal : dissertation

## Art contemporain

### ❖ LA PEINTURE EUROPEENNE 1780-1824

CLERC MARIANNE

RIOU PASCALE (TD)

Le cours magistral est un parallèle entre deux maîtres de la peinture en France et en Espagne sur la période 1780-1824 : David et Goya ; il permet d'aborder des questions concernant l'art et le politique (peindre pour le roi, peindre la révolution), d'interroger la sensibilité néoclassique (ses sources théoriques et diverses expressions), d'approcher les conditions de la formation d'un artiste et de l'importance du dessin dans des contextes institutionnels et artistiques spécifiques.

Concernant les TD : les travaux dirigés complètent le cours magistral en explorant les différentes sensibilités esthétiques nées au sein même de l'atelier de David et dans le reste de l'Europe.

#### **Bibliographie indicative**

HOFMANN W, *Une époque en rupture : 1750-1830*, Paris, Gallimard, 1995.

LICHT F., *Goya*, Paris, Citadelles et Mazenod, 2001.

SCHNAPPER A. et SERULLAZ A., *Jacques-Louis David 1748-1825*, cat. expo., Louvre et Versailles, Réunion des Musées Nationaux, 1989.

### **UE 3 – SPÉCIALISATION - 48H CM/TD – 5 ECTS**

A choisir dans les matières fondamentales non prises dans l'UE 1 et l'UE2

### **UE 4 – OPTION HISTOIRE DE L'ART – 48H TD – 5 ECTS**

#### **UNE OPTION À CHOISIR + TECHNIQUES DES ARTS**

##### **❖ CONSERVATION ET RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART**

NESME LAURENCE

Cours limité à 25 étudiants L2-L3

Législation des musées : la notion de musée, le label "musées de France" et la loi musée 2002, le rôle de l'Etat dans les musées territoriaux.

L'organisation des musées et les missions du conservateur.

L'étude des collections : les activités fondamentales d'inventaire, la documentation des œuvres, l'enrichissement des collections.

La conservation préventive : les risques liés aux catastrophes naturelles, les risques liés à l'environnement, les altérations dues aux risques humains.

La gestion de la conservation préventive : le plan de maintenance, le « chantier des collections », les réserves, le mouvement des collections

La restauration : approche historique et philosophique, la mise en place de normes internationales, naissance d'une déontologie de la restauration, les principes fondamentaux de la restauration.

La restauration : approche technique, les cinq grandes étapes du traitement, exemples.

Conception d'une exposition : un projet scientifique et culturel, montage technique et financier, scénographie et présentation des œuvres.

La communication d'une exposition, les différents publics.

4 séances-découverte :

- visite du musée Hébert

- visite des réserves du musée et rencontre avec une restauratrice papier travaillant sur place

- visite d'art-nucléart

- rencontre avec une restauratrice dans son atelier.

##### **Bibliographie indicative**

GOB, André, DROUGUET Noémie, *La muséologie, histoire, développements, enjeux actuels*, Paris, Armand Colin, 2004.

TOBELEM, Jean-Michel, *Le nouvel âge des musées*, Paris, Armand Colin, 2007.

C. BRANDI, *Théorie de la Restauration*, Paris, Momum, Edition du Patrimoine, 2001.

J.-P. MOHEM, *Les sciences du patrimoine : Identifier, conserver, restaurer*, Paris, Edition Odile Jacob, 1999.

##### **❖ PATRIMOINE ANTIQUE**

FELLAGUE DJAMILA

Le cours se propose de traiter de quelques aspects du « patrimoine antique », avec des interrogations et des réflexions qui ne sont pas propres au patrimoine antique, mais qui s'appuient principalement sur des vestiges matériels et immatériels de cette époque.

Il conviendra tout d'abord de s'interroger sur la notion moderne de patrimoine, un terme à la mode aujourd'hui, en montrant néanmoins que l'idée d'un héritage commun à préserver est ancienne. On pourra alors se pencher sur le « patrimoine » durant l'Antiquité même, avec par exemple les ruines et les reliques architecturales antiques.

D'autres thèmes pourront être abordés : les différences de conscience sur l'héritage antique, selon les époques ; les remplois ; les pillages et destructions archéologiques, malheureusement encore fréquents malgré une législation internationale développée ; les restaurations ; le patrimoine comme fondement d'une identité culturelle ; les récupérations idéologiques ; l'influence de l'Antiquité sur la création artistique... Les vestiges antiques n'informent pas seulement sur le passé, ils font partie de notre présent, puisqu'ils sont sans cesse restaurés, interprétés, réappropriés, transformés.

### **Bibliographie indicative**

ANDRIEUX (J.-Y.), CHEVALLIER (F.), *Le patrimoine monumental. Sources, objets et représentations*, Rennes, 2014.

CHAPOUTOT (J.), *Le nazisme et l'Antiquité*, Paris, 2012 (1ère éd. 2008).

DEMOULE, (J.-P.), STIEGLER (B.) (dir.), *L'avenir du passé. Modernité de l'archéologie*, Paris, 2008.

FLUTSCH (L.), FONTANNAZ (D.), *Le pillage du patrimoine archéologique. Des razzias coloniales au marché de l'art, un désastre culturel*, Lausanne, 2010.

POLIGNAC (F. de), RASPI SERRA (J.) (dir.), *La fascination de l'antique (1700-1770), Rome découverte, Rome inventée*, Paris, 1998.

TURCAN (R.), *L'archéologie dans l'Antiquité. Tourisme, lucre et découvertes*, Paris, 2014.

### **❖ PATRIMOINE MEDIEVAL : LE LIVRE ANCIEN**

BARBET-MASSIN DOMINIQUE

Ce cours porte sur tous les aspects du livre ancien de l'Antiquité à la fin du Moyen- Âge. On s'attache à l'étude du codex dans ses dimensions matérielles (support, structure, mise en page, écriture, décor), textuelles (traditions littéraires, religieuses et profanes), et artistiques (décor du texte, des marges, enluminures, rapports textes/images). Ce cours aborde également la mise en contexte historique et culturelle de la production du livre au cours des siècles : copistes, scriptoria, monastères, ateliers, artistes, commanditaires religieux et laïcs).

### **❖ HISTORIOGRAPHIE : HISTOIRES DE L'HISTOIRE DE L'ART**

RIOU PASCALE

Le cours résumera l'évolution de la discipline à travers ses grands auteurs et les principaux courants historiographiques qui la constituent.

### **Bibliographie**

Une bibliographie spécifique sera distribuée lors du premier cours.

### **❖ TECHNIQUES DES ARTS**

NAPOLITANI MADDALENA

RIOU PASCALE

Un objet d'art étant en premier lieu un objet, le but de ce cours est de le considérer notamment sous le point de vue de son histoire matérielle. Sculpture en marbre, tableau, *ready made*, vidéo, quel est son parcours, quels sont les gestes et les techniques qui le rendent un objet d'art ? Depuis sa création, souvent dans un atelier d'artiste, parfois ailleurs (une résidence d'artiste, une chambre, l'espace public, etc.), comment entre-t-il sur le marché de l'art ou bien est-il exposé dans des espaces très différenciés ? Quelle est l'interaction de ces espaces avec les objets eux-mêmes ? Le cours

traitera la période entre le XVIIIème et le XXI siècle, avec une seconde partie ouverte aux gestes, outils et processus artistiques contemporains ainsi qu'aux ateliers d'artistes en tant qu'espaces de création, d'expérimentation voire d'exposition. Des visites d'ateliers d'artistes sont prévues en fin de semestre.

### **Bibliographie**

BAWIN, Julie, *L'artiste commissaire*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2014.

BENJAMIN, Walter, *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*, Paris, Allia, 2016 [1955].

POINSOT, Jean-Marc, *Quand l'œuvre a lieu*, Genève, Musée d'art moderne et contemporain, 1999.

RUDEL, Jean et al., *Les techniques de l'art*, Paris, Flammarion, 2006 [1999].

SIMONDON, Gilbert, *Sur la technique (1953-1983)*, Paris, PUF, 2014.

STRASSER, Catherine, *Du travail de l'art : observation des œuvres et analyse du processus qui les conduit*, Paris, Editions du Regard, 2006.

**Evaluation** : commentaire

## **UE 5 – LANGUE – 24H TD – 4 ECTS**

### **❖ ANGLAIS**

DAVIS ROSE

MARTIN TANGUY

BERNARD VICKI

#### *Debating in English*

This course is entirely devoted to the art of discussion and debate with particular emphasis on the acquisition of language tools allowing for a more fluid interaction among a group of peers. Short activities and longer debates will centre on a wide range of subjects, from society at large to more specialised themes.

**Evaluation** : 100% Contrôle continu. 5 mini-tests (30%) Débat-réunion par groupes (70%)

## **UE 6– OPTION – 24H TD – 4 ECTS**

Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR ARSH **OU** un Enseignement Transversal à Choix (ETC) **OU** un sport **OU** une langue

## SEMESTRE 6

### UE 7 – 8 – FONDAMENTALE

#### Art Antique

##### ❖ ARCHEOLOGIE D'UNE VILLE ROMAINE : LYON

FELLAGUE DJAMILA

L'enseignement portera sur divers aspects concernant l'archéologie de la ville antique de *Lugdunum* (Lyon) avec une attention particulière portée à l'historiographie et aux débats scientifiques. Toutes les caractéristiques de la ville et toutes les découvertes récentes ne pourront pas être abordées en cours et à travers les TD, mais l'enseignement permettra de donner une image générale de la ville et de son importance.

Après quelques rappels généraux sur les Gaules romaines, nous commencerons par le débat ancien concernant l'existence d'une occupation protohistorique et nous finirons le cours par une évocation des « nécropoles » de l'Antiquité tardive et l'hypothèse de l'abandon de la colline de Fourvière. Entre ces deux séances, l'essentiel de l'enseignement portera sur la ville au Haut-Empire.

##### **Bibliographie indicative**

Les recommandations d'articles seront précisées en fonction des thèmes abordés :

LEMAITRE (S.), BATIGNE Vallet (C.) éd(s.), *Mélanges offerts à A. Desbat*, Autun, 2015.

LE MER (A.-C.), CHOMER (Cl.), *Carte archéologique de la Gaule, 69.2*, Paris, 2007.

Il faudra apprendre à utiliser la carte archéologique que chaque étudiant devra ouvrir au moins une fois...

Il n'est pas interdit de lire les articles publiés par ses enseignants (voir par exemple dans academia.edu) surtout lorsqu'ils concernent certains aspects du cours ou des aspects complémentaires...

#### Art médiéval

##### ❖ HISTOIRE DE L'ART DU MOYEN-AGE : ART GOTHIQUE

MARTIN PIERRE

Découverte du patrimoine médiéval au travers de l'analyse des grands chantiers gothiques (cathédraux et abbaciaux), notamment en Île-de-France. Après avoir passé en revue quelques uns des principaux édifices tels Reims, Chartres, Saint-Denis ou Notre-Dame de Paris, on s'intéressera aux origines de l'architecture gothique (la naissance du voûtement d'ogives, les chœurs ouverts d'Île-de-France, le système d'élévations multiples) puis à son évolution (la naissance de l'*opus francigenum*, son influence sur les chantiers en cours et les inflexions portées au système rayonnant).

##### **Bibliographie indicative**

ERLANDE-BRANDENBURG Alain, *L'art gothique*, Paris, 1983 (« L'art et les grandes civilisations »).

KIMPEL Dieter, SUCKALE Robert, *L'architecture gothique en France, 1130-1270*, Paris, 1990.

TOMAN Rolf, *L'art gothique. Architecture – sculpture – peinture*, Cologne, 1999.

SAUERLÄNDER Willibald, HENRIET Jacques, *Le siècle des cathédrales, 1140-1260*, Paris, 1989 (« L'univers des formes »).

## Art moderne

### ❖ LA PEINTURE VENITIENNE AU CINQUECENTO

CASSEGRAIN GUILLAUME

Ce cours traitera de la production artistique (principalement picturale) d'un des plus importants foyers de la Renaissance italienne de la fin du quattrocento jusqu'aux dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous dresserons un panorama détaillé des principaux artistes vénitiens, de Carpaccio à Tintoret et chercherons à définir les particularités esthétiques de cet art original. Cette histoire artistique sera soutenue par une analyse des spécificités sociales et culturelles et de leur impact sur la production picturale vénitienne : organisation des Scuole, des institutions républicaines, présence d'un milieu humaniste influant... Enfin, nous aborderons aussi les problèmes historiographiques afin de démonter quelques a priori critiques (opposition disegno/ colorito, par exemple) pour repenser une « autre » histoire de l'art à Venise.

#### **Bibliographie indicative**

Patricia FORTINI BROWN, *La Renaissance à Venise*, Paris, Flammarion, 1997.

Augusto GENTILI, *Da Tiziano a Tiziano. Mito e allegoria nella cultura veneziana del Cinquecento*, Rome, Bulzoni, 1988.

Augusto GENTILI, *Titien*, Actes Sud, 2013.

Rona GOFFEN, *Piety and Patrona in the Renaissance Venice : Bellini, Titian and the Franciscan*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1986.

Michel HOCHMANN, *Peintres et commanditaires à Venise (1540-1628)*, Paris et Rome, Ecole française de Rome, 1992.

Peter HUMFREY, *La Peinture de la Renaissance à Venise*, Paris, Adam Biro, 1996

**Evaluation** : dissertation ou analyse d'œuvre

## Art contemporain

### ❖ HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE AU XX<sup>e</sup> SIECLE

GOUJARD LUCIE

La photographie connaît à partir du tournant des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles de profonds bouleversements techniques qui la font entrer dans une ère totalement nouvelle. Dans le contexte des avant-gardes, se fonde notamment une photographie dite moderne (1889 -1955). Le cours présentera les étapes de cette évolution, les œuvres qui lui sont liées et les incidences sur l'art contemporain. Il reviendra également sur la question de l'absence d'institutionnalisation du medium photographique depuis son invention jusqu'à 1945 aux États-Unis. L'analyse d'image et la question de la photographie contemporaine seront abordées en TD.

#### **Bibliographie indicative**

László MOHOLY-NAGY (1895-1946), *Peinture, photographie, film et autres écrits sur la photographie*, Paris, Gallimard, Folio essai, 2007.

Marie DE THEZY, Claude NORI, *La photographie humaniste (1930-1960). Histoire d'un mouvement en France*, Paris, Contrejour, 1992.

Françoise DENOYELLE, Dominique BAQUÉ, *Les documents de la modernité. Anthologie de textes sur la photographie de 1919 à 1939*, Nîmes, Jacqueline Chambon, 1993.

Michel POIVERT, *La photographie contemporaine*, Paris, Flammarion, 2002, rééd. 2010.

## UE 9 – SPÉCIALISATION – 48H CM/TD – 5 ECTS

A choisir dans les matières fondamentales non prises dans l'UE7 et l'UE8

## UE 10 – OPTION HISTOIRE DE L'ART – 48H TD – 5 ECTS

### UNE OPTION À CHOISIR + STAGE

#### ❖ PATRIMOINE MEDIEVAL

RIVIERE LAURENCE

##### *L'art gothique dans les Alpes*

Ce cours est une initiation à la recherche sur le patrimoine. Il vise à éveiller l'étudiant aux méthodes de recherche en se fondant sur les études actuelles portant sur le patrimoine savoyard. L'étudiant doit réaliser un mini-mémoire de recherche sur le sujet de son choix, en appliquant les méthodes et les réflexions acquises pendant le cours.

##### **Bibliographie indicative :**

Raymond OURSEL, *L'art en Savoie*, La Fontaine-de-Siloé, 2015

Frédéric ELIG, *La Peinture dans l'ancien duché de Savoie à la fin du Moyen Age*, Milan, Silvana Editoriale, 2017.

##### **Evaluation :**

Dossier de recherche (15 p. dactylographiées + Iconographie) (50%)

ORAL : commentaire d'œuvre (50%)

#### ❖ POLITIQUES ET INSTITUTIONS CULTURELLES

VIGNON BERTRAND

Les premiers cours seront consacrés à une présentation historique des politiques culturelles en France. Les séances suivantes seront dédiées à des rencontres avec des professionnels de structures culturelles : chargés de production et relations publiques de salles de spectacle vivant, conservateurs de musées, responsables d'actions de sensibilisation dans le cinéma, présidents de festivals, artistes plasticiens etc.

Ces rencontres se dérouleront en cours ou dans les lieux de pratiques artistiques : Magasin – Centre National d'art Contemporain, La Casemate, Musée dauphinois, l'Atelier Art-Science, la Belle Electrique etc.

La notation se fera à partir de la participation active et pertinente aux échanges professionnels, et par la constitution d'un dossier présentant une lecture politique et institutionnelle d'une structure culturelle, d'un festival, d'une exposition, d'un concert...

#### ❖ ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

GABAYET FRANCK

Initiation aux méthodes de l'archéologie préventive, ce cours vise à présenter les aspects méthodologiques et terminologiques des différentes pratiques archéologiques, du début des opérations de terrain jusqu'à leur terme. La période antique en constituera le cadre chronologique privilégié.

Seront successivement abordés, après une présentation de l'histoire, du cadre administratif et législatif et des acteurs de la discipline, les méthodes de prospection, de fouilles, d'enregistrement des données, d'étude des mobiliers, de datation relative et objective des contextes et des objets, pour conclure sur l'interprétation, la réalisation des rapports et la publication des résultats des opérations archéologiques, avec, dans la mesure du possible, des visites de sites ou de laboratoires. Un éclairage particulier sera porté aux techniques de l'archéo-anthropologie.

### **Bibliographie indicative**

Manuels thématiques de la collection « *Archéologiques* », éditions Errance.

J.-P. DEMOULE, F. GILIGNY, A. LEHOERFF, A. SCHNAPP, *Guide des méthodes de l'archéologie*, Paris, La Découverte, 2002 (Collection « Guides repères »).

### **+ STAGE (70H)**

Le cursus de Licence comporte un stage d'application obligatoire que les étudiants doivent effectuer dans la spécialité de leur choix et dans les institutions locales avec lesquelles le Département entretient des relations étroites.

Les stages, assortis d'un rapport, ont pour but de mettre les étudiants en contact direct avec la réalité d'une activité professionnelle et de les faire connaître. Certains d'entre eux ont été rappelés, après leur stage, pour effectuer d'autres missions et occupent maintenant un emploi.

Le stage est validé par un **rapport personnel**.

Dans la mesure du possible, il est recommandé d'accompagner le rapport de stage d'un bref courrier du maître de stage.

Le rapport de stage est un travail personnel comprenant impérativement un descriptif détaillé de la mission confiée à l'étudiant par le maître de stage ainsi qu'un avis circonstancié sur le rôle de ce stage en matière d'orientation ;

Le rapport doit comporter hors annexe une rédaction d'une quinzaine de pages interligne simple.

### **UE 11 – LANGUE VIVANTE – 24H TD – 4 ECTS**

Au choix

### **UE 12 – OPTION – 24H TD – 4 ECTS**

Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR ARSH **OU** un Enseignement Transversal à Choix (ETC) **OU** un sport **OU** une langue

## PARCOURS LETTRES

SEMESTRE 5				
	CM	TD	CREDITS	COEF
<b>UE 1 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART</b>	24 h	24 h	6	3
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 2 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART</b>	24 h	24 h	6	3
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 3 TEXTES ET CONTEXTES : ROMANTISMES</b>	24 h	24 h	6	3
Textes				
Contextes				
<b>UE 4 LIRE ET CRITIQUER</b>	24 h	48 h	6	3
Théories littéraires				
Rhétorique et analyse du discours				
Informatique				
<b>UE 5 OPTION</b>	24 h	24 h	3	2
Option histoire de l'art (1 au choix)				2
Approches comparatistes de l'Ailleurs				1
<b>UE 6 LANGUE VIVANTE</b>		24 h	3	2
SEMESTRE 6				
	CM	TD	CREDITS	COEF
<b>UE 7 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART</b>	24 h	24 h	6	3
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 8 FONDAMENTALE HISTOIRE DE L'ART</b>	24 h	24 h	6	3
Art antique				
Art médiéval				
Art moderne				
Art contemporain				
<b>UE 9 TEXTES ET CONTEXTES : MODERNITES</b>	24 h	24 h	6	3
Textes				
Contextes				
<b>UE10 LITTERATURES EN DIALOGUE</b>	24 h	24 h	6	3
Le dialogue des arts				
Le dialogue des idées				
<b>UE 11 PREPRO</b>			3	2
Option histoire de l'art : 1 au choix	12 h	12 h		2
Stage (70h)				1
<b>UE 12 LANGUE VIVANTE</b>		24 h	3	2

**Matières fondamentales** : les 4 périodes doivent être prises sur l'année – 2 périodes par semestre

Pour les UE d'histoire de l'art

Se reporter au descriptif des enseignements du parcours histoire de l'art

# RÈGLEMENT DES ETUDES HISTOIRE DE L'ART

**ANNEE UNIVERSITAIRE : 2017- 2018**

**DOMAINE : SHS**

**DIPLOME : LICENCE NIVEAU : L1, L2, L3**

**Mention : Histoire de l'art et Archéologie**

**Parcours-type :**

**L1 : Histoire,**

**Lettres**

**L2 : Histoire de l'art,**

**Lettres**

**L3 : Histoire de l'art,**

**Lettres**

**Régime/ Modalités : (cocher la ou les cases correspondantes)**

**Régime : X** formation initiale **X** formation continue

**Modalités : X** présentiel ; \_\_\_ enseignement à distance ; \_\_\_ convention

\_\_\_ alternance : \_\_\_ contrat de professionnalisation ou \_\_\_ apprentissage

**DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : 11/07/2016**

**RESPONSABLE DE LA MENTION : LUC RENAUT**

**RESPONSABLE DE L'ANNEE : PIERRE MARTIN**

**GESTIONNAIRE : ISABELLE DELHOTEL**

## I – DISPOSITIONS GENERALES

### **Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation**

L'objectif premier est l'acquisition d'une culture (en particulier visuelle) et de méthodes de travail, développée sur la base d'un esprit critique et d'une capacité d'analyse autonome du fait artistique (et littéraire dans le cas du double diplôme), dans une approche systématiquement diachronique.

Les trois années de licence d'histoire de l'art permettent d'acquérir une très solide culture générale de l'art occidental et des compétences techniques dans l'optique des métiers de la culture et de la médiation culturelle.

### **Article 2 : Conditions d'accès**

– Accès en L1, de plein droit pour les étudiants titulaires du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires

– Accès en L2 ou L3, de plein droit pour les étudiants ayant déjà été inscrits dans cette formation dans une autre université dès lors que la structure des ECTS est compatible.

– Sur avis pédagogique du responsable de la formation d'accueil pour les étudiants ayant entamé une licence dans un autre domaine et/ou une autre mention de formation

– Par validation des études ou des acquis personnels ou professionnels : sur décision individuelle, après examen du dossier par une commission pédagogique de validation

## II – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

### **Article 3 : Organisation générale des enseignements**

*La formation est organisée en : 6 semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre)*

*- divisés en 6 unités d'enseignements par semestre (U.E.) obligatoires ou à choix (obligatoires ou facultatifs)*

**Volume horaire de la formation par année :**

Parcours Histoire de l'art : **L1 : 480 L2 : 480 L3 : 526**

Parcours Lettres : **L1 : 504 L2 : 552 L3 : 598**

### **Article 4 : Composition des enseignements**

Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements** de la formation (Tab. MCC)

### Commentaires sur certains éléments du Tableau MCC :

#### Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée : **anglais** :

#### Parcours Histoire de l'art :

Volume horaire : **L1** : TD : 24h **L2** : TD : 24h + 24h d'une autre langue (à choix) **L3** : TD : 24h + 24h d'une autre langue à choix

obligatoire : S2 **X** S3 **X** S4 **X** à choix S5 **X** S6 **X** à choix

#### Parcours Lettres :

Volume horaire : **L1** : TD : 48h (langue à choix) **L2** : TD : 48h (langue à choix) **L3** : TD : 48h (langue à choix)

obligatoire : S1 **X** S2 **X** S3 **X** S4 **X** S5 **X** S6 **X**

facultative : S1\_\_ S2\_\_ S3\_\_ S4\_\_ S5\_\_ S6\_\_

#### Stage :

obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme) : **en L3 dans les deux parcours**

optionnel (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

non crédité

Durée : 70h

*Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.*

*Période : Pendant l'année universitaire de la L3 (stage filé ; en dehors des heures d'enseignement)  
Possibilité de la faire pendant l'année de L2*

Modalité :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP)*

Des stages non crédités peuvent, sous condition, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

*Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle.*

*En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.*

#### Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :

**- Rapport de stage** : A remettre 3 semaines avant la date du jury

- Projets tuteurés : Néant

### III – CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

#### Article 5 : Modes de contrôles

##### 5.1 - Les modalités de contrôle

Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements (Tab. MCC) joint.

##### 5.2 - Assiduité aux enseignements

**Aux cours :**                    **Obligatoire**

**Aux TD :**                        **Toutes les absences devront être justifiées. Au-delà de 2 absences, la note de 0/20 sera attribuée.**

**Dispense d'assiduité :**            Une demande de dispense d'assiduité aux cours peut être accordée par le directeur du département aux étudiants salariés (la demande d'assiduité est partielle et proportionnelle au contrat de travail et peut faire l'objet d'un contrat pédagogiques), inscrits à titre secondaire, hospitalisés ou subissant un traitement médical pour longue maladie, parents d'enfant(s) de moins de trois ans ou cas de force majeure. Les imprimés de dispense doivent être retirés au secrétariat du département et remis pour avis avant le 15 octobre pour le 1<sup>er</sup> semestre et le 15 février pour le 2<sup>nd</sup> semestre.

#### Article 6 : Validation, compensation et capitalisation

##### 6.1 – Règles générales d'obtention des UE, semestre, année

<b>Année</b>	Moyenne des 2 semestres $\geq 10/20$  Une année peut être acquise : <ul style="list-style-type: none"><li>- soit par <b>validation</b> de chacun des semestres qui la composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li><li>- soit par <b>compensation annuelle</b> entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li></ul>
	Moyenne pondérée des UE $\geq 10/20$  Un semestre peut être acquis :

<b>Semestre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacune des UE qui le composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation semestrielle</b> entre ces UE (moyenne générale au semestre <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li> </ul> <p><b>Il n'est pas possible de renoncer à la compensation semestrielle et annuelle.</b> En cas de réussite par compensation, l'étudiant n'est pas autorisé à se représenter en session de rattrapage.</p>
<b>UE</b>	<p>Moyenne pondérée des matières <math>\geq 10/20</math></p> <p>Si une UE est composée de matières, elle peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacun des matières qui la composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation</b> entre ces matières (moyenne générale à l'UE <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li> </ul>
<b>Matières</b>	Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$
<b>Bonification</b>	<p>Valorisation de l'engagement de l'él.u.e étudiant.e (extrait du statut de l'él.u étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) :</p> <p>Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être élu, l'université met en place une bonification dont le barème est voté en CFVU. Afin d'assurer l'indépendance des élu.es, cette bonification sera accordée à tous les élu.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont élu.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec un ETC valorisant également l'engagement dans les instances de l'UGA.</p>
<b>6.2 – Règle de progression</b>	
<b>Principe</b>	L'étudiant doit avoir acquis la L1 pour s'inscrire en L2 et les L1 et L2 pour s'inscrire en L3.
<b>6.3- Capitalisation des éléments :</b>	
<p>Une UE définitivement acquise ne peut pas être repassée.</p> <p>En conséquence, les UE et les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.</p> <p>Les matières sans crédits ne sont pas capitalisables.</p>	

#### IV- EXAMENS

##### Article 7 : Modalités d'examen

<b>7.1 – Modalités d’examen</b>	
<b>Organisation d’examen</b>	<p>Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.</p> <p>Périodes d’examen :</p> <p>Semestre 1 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine janvier session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin</p> <p>Semestre 2 session 1: 1<sup>ère</sup> quinzaine mai session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin</p> <p>Semestre 3 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine janvier session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin</p> <p>Semestre 4 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine mai session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin</p> <p>Semestre 5 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine janvier session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin</p> <p>Semestre 6 session 1 : 1<sup>ère</sup> quinzaine mai session de rattrapage : 2<sup>ème</sup> quinzaine juin</p>
<b>7.2 – Absences aux examens</b>	
<p>En cas d’absence de l’étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours d’une même session.</p>	
<b>Absence aux Contrôles Continus (CC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l’épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée.</li> <li>- Les étudiants en absence justifiée * (ABJ) se voient affecter un zéro à l’épreuve de CC, sauf s’il est possible de leur proposer une épreuve de rattrapage.</li> </ul> <p>*(Le jury est souverain pour apprécier la nature de l’absence).</p>
<b>Absence aux Examens Terminaux (ET)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l’ET concernée.</li> <li>- Les étudiants en absence justifiée (ABJ) de première session sont considérés comme défaillants à l’examen terminal (ET) concerné.</li> <li>- Les étudiants en absence justifiée * (ABJ) lors de la session de rattrapage se voient affecter un zéro à l’ET concerné.</li> </ul> <p>*(Le jury est souverain pour apprécier la nature de l’absence).</p>
<b>Article 8 – Organisation de la session 2</b>	
<b>Intervalle entre les 2 sessions</b>	<p>La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale (Cf. art. 17 de l’arrêté licence).</p>

<b>Report de note de la session 1 en session 2</b>	<p><b>Les UE non acquises des semestres acquis ne peuvent pas être repassées.</b></p> <p>En cas d'échec à un semestre : Les UE dont la note est supérieure ou égale à 10 sont définitivement acquises, aucune matière ne peut être repassée.</p> <p>Si l'UE est composée de matières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les notes des matières, si elles sont acquises, sont automatiquement conservées pour la session de rattrapage,</li> </ul> <p>Quand une UE, une matière sont repassés, la note de 2<sup>ème</sup> session remplace celle de 1<sup>ère</sup> session.</p> <p><b>Contrôle continu en session de rattrapage :</b></p> <p>Les notes de contrôle continu ne sont pas reportées en session de rattrapage. Les modalités de contrôle des connaissances de la session de rattrapage sont précisées dans le tableau MCC.</p>
--	--

## V- RESULTATS

### Article 9- Jury :

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel. Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise. L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

#### Périodes de réunion des jurys de semestre :

Semestre 1 session 1 : 1 <sup>re</sup> quinzaine février	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet
Semestre 2 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet
Semestre 3 session 1 : 1 <sup>re</sup> quinzaine février	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet
Semestre 4 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet
Semestre 5 session 1 : 1 <sup>re</sup> quinzaine février	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet
Semestre 6 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet

#### Périodes de réunion des jurys d'année :

L1 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet
L2 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet
L3 session 1 : 2 <sup>ème</sup> quinzaine mai	session de rattrapage : 1 <sup>re</sup> quinzaine juillet

<b>Article 10 : Communication des résultats :</b>	
Les résultats sont affichés sur l'ENT	
<b>Article 11 : Redoublement</b>	
<b>Redoublement</b>	<p><u>Licence</u> : Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect des procédures d'inscription de l'université.</p> <p>Les UE porteuses de crédits ECTS sont définitivement acquises et doivent être prises en compte pour le redoublement. Elles ne peuvent pas être repassées. Les notes obtenues pour les matières d'une UE peuvent être conservées d'une année sur l'autre pour une durée maximale de deux ans, sur décision de l'équipe pédagogique.</p>
<b>Crédit acquis par anticipation</b>	<p>Un étudiant ajourné de L1 ou L2, qu'il ait obtenu ou non au moins un des deux semestres de l'année considérée, peut suivre à sa demande quelques UE ou matières de niveau supérieur, moyennant accord des différents responsables pédagogiques concernés et respect des deux règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre d'ECTS suivis au cours d'un semestre (enseignements de l'année en cours + enseignements suivis par anticipation) ne peut pas dépasser 30 ;</li> <li>- un semestre entier ne peut pas être validé par anticipation.</li> </ul> <p>Cette autorisation fait l'objet d'un contrat pédagogique signé à minima par l'étudiant et les deux responsables du parcours dans lequel l'étudiant redouble et du parcours de niveau supérieur.</p> <p>Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoit.</p>
<b>Article 12 : Admission au diplôme</b>	
<b>12.1- Diplôme final de Licence</b>	
	<p>Est déclaré titulaire de la Licence, l'étudiant qui a validé la L1, la L2 et la L3 séparément.</p> <p><u>Règle de calcul de la note de licence</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- moyenne des notes des semestres 5 et 6</li> </ul>
<b>12.2- Règles d'attribution des mentions</b>	
<b>Mention</b>	<p>Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en session 1 ou en session 2</p> <p>Passable : <math>\geq 10</math> et <math>&lt; 12</math></p> <p>Assez Bien : <math>\geq 12</math> et <math>&lt; 14</math></p> <p>Bien : <math>\geq 14</math> et <math>&lt; 16</math></p> <p>Très Bien : <math>\geq 16</math></p>
<b>12.3- Obtention du diplôme intermédiaire</b>	
<b>DEUG</b>	<p>L'étudiant devra avoir acquis d'une part la L1 et d'autre part la L2. La note du DEUG sera la moyenne des semestres de L1 et de L2.</p>

<b>12.4- Délivrance du Supplément au diplôme</b>	
	Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.

## VI- DISPOSITIONS DIVERSES

<b>Article 13 : Déplacements</b>
Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements, si besoin est, à l'aide de leur véhicule personnel, pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.
<b>Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant</b>
Les étudiants de L3 ont la possibilité de passer un semestre ou une année à l'étranger dans le cadre des conventions d'échange proposées dans leur discipline en lien avec le service des relations internationales de l'UFR.
<b>Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers</b>
<p><b><u>Etudiants sportifs de haut niveau(SHN) :</u></b>  En référence à la Charte du sport de Haut niveau entre les établissements d'enseignement supérieur du site universitaire Grenoble Alpes, le statut d'Etudiant Sportif de Haut Niveau permet de bénéficier d'aménagements scolaires, notamment : étalement des études, choix prioritaire de groupes TD et TP, soutien pédagogique, autorisation d'absences, supports associés en cas d'absence, conservation de notes, sessions spéciales d'examens, notation sport spécifique dans les filières d'études concernées, aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle. Chaque étudiant SHN bénéficie de l'accompagnement d'un enseignant tuteur, choisi dans l'équipe pédagogique de la composante. Ces aménagements font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant concerné et l'enseignant tuteur.</p> <p><b><u>Etudiants en situation de handicap :</u></b>  Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une adaptation de la nature de l'épreuve ou d'une épreuve de substitution, ou bien être dispensés d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve, sur accord du responsable de parcours ou de mention. (cf. circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011).</p>
<b>Article 16 : Discipline générale</b>
<p>Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.</p> <p><b><u>Fraude aux examens et à l'inscription :</u></b>  La sanction de la fraude relève d'une procédure disciplinaire mise en œuvre par la Présidente de l'université.  Au terme d'une procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.</p>
<b>Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation</b>
Néant
<b>Article 18 : Mesures transitoires, le cas échéant</b>
<p>Pour 2017/2018  Pour toutes les UE précédemment acquises les ECTS correspondants seront intégrés dans la nouvelle maquette.</p>







MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : ARSH

Année universitaire 2017 - 2018

Année de la Formation/Domaine/Mention : L3 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS LETTRES					Code Diplôme : IILHAR1					Date approbation CFVU : 15/06/2017											
Parcours-type :					Code VDI : 136					N° de version dans l'accréditation : 2											
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code Etape : IILSAT					Formation Initiale											
Responsable de la Formation : LUC RENAUT					Code VET : 161					Présentiel											
Responsable de l'Année :																					
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES						
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP			
					Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %							
<b>SEMESTRE 2</b>																					
<b>UE7 Fondamentale histoire de l'art</b>		O	6	3	Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	3H	50%	NON		ECRIT ET/OU ORAL	100%	24	24						
1 matière au choix antique, médiéval, moderne, contemporain					...																
<b>UE8 Fondamentale histoire de l'art</b>		O	6	3	Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	3H	50%	NON		ECRIT ET/OU ORAL	100%	24	24						
1 matière au choix antique, médiéval, moderne, contemporain					...																
<b>UE9 Textes et contextes : modernités</b>		O	6	3			*					*									
Contextes					...									24							
Textes															24						
<b>UE10 Littérature en dialogue</b>		O	6	3			*					*									
Le dialogue des arts														12				12			
Le dialogue des idées														12				12			
<b>UE11 Prépro</b>		O	3	2																	
Option Histoire de l'art : 1 matière à choix		X			Ecrit et/ou Oral	50%	ECRIT	2H	50%	NON		ECRIT ET/OU ORAL	100%					24			
Stage							RAPPORT					RAPPORT	100%					70			
<b>UE12 Langue Vivante</b>		O	3	2			*					*									
Langue																		24			
														Total ECTS / Semestre					30		
														Total Nbre d'heures					96,00	190,00	24,00

**Commentaires :**  
 \* : en fonction du département organisateur  
 Les étudiants doivent choisir dans les UE fondamentales 2 périodes par semestre et étudier les 4 périodes dans l'année



Service com ARSH

ARSH

ARts et Sciences  
Humaines

CONTACTS

# HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

Accueil / Scolarité : *RDC ARSH1*

Pôle Scolarité L1

Dominique NUCCIO 04 76 82 73 51

Sylvaine MARIS-MURY 04 76 82 73 59

Pôle Scolarité L2-L3

Chloé POUZERATTE 04 76 82 73 62

Nathalie LIAUD 04 76 82 73 53

Mobilité internationale et accueil ARSH :

Coraline MORA 04 76 82 73 50

Responsable de scolarité et coordinatrice pôles licences :

Isabelle DELHOTEL 04 76 82 73 52

Communication, site web :

Mélissa PELISSON 04 76 82 56 46

Sécurité / matériel / logistique :

Jean-Benoît TURC 04 76 82 73 88

**Aide à la réussite : bureau B5 - 1er étage ARSH2 (à côté de la salle TD10)**

Admissions, stages, orientation, tutorat, conseils pour les études, la vie étudiante...

**Bernadette CHAOUITE 04 76 82 55 63**

**Centre de ressources - bibliothèque : 2ème étage ARSH1**

Accueil 04 76 82 73 55

Responsable Agnès SOUCHON